

(1)

[N° 5 — XIV]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1925-1926

XIV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1926.

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1925-1926

XIV

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN FINANCIËN

VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

PROJET DE LOI.**ALBERT,****ROI DES BELGES,****A tous, présents et à venir, Salut.**

Sur la proposition de Notre Ministre
des Finances et de l'avis de Notre Con-
seil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances
pour l'exercice 1926 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la
somme de . . . fr. 155,035,163 »

2° Pour les dépen-
ses exceptionnelles, à
la somme de . . . 42,752,445 »

Soit ensemble, à la
somme de . . . fr. 197,787,608 »

conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP.**ALBERT,****KONING DER BELGEN,****Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.**

Op de voordracht van Onzen Minister
van Financiën en volgens advies van
Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Minister van
Financiën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van
Financiën voor het dienstjaar 1926 is
vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de
som van . . . fr. 155,035,163 »

2° Voor de uitzon-
derlijke uitgaven, op
de som van . . . 42,752,445 »

Te zamen, op de
som van . . . fr. 197,787,608 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde
tabel.

(3)

(*Min. des Finances.*)

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. | Gegeven te Brussel, den 12ⁿ Novem-
ber 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,

VAN 's KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions, etc.	8,547,240 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	325,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	500,000 »
5	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	75,000 »
	a) Papier à timbrer fr. 1,000,000	
	b) Autres papiers de toute espèce 1,300,000	
6	c) Fournitures de bureau, impressions et registres commandés à l'intervention du Secrétariat général; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais 1,250,000	3,550,000 »
7	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	1,400,673 »
8	Bibliothèque. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux; entretien des locaux du Ministère; achat et entretien des meubles, etc.	509 000 »
9	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires (Les magistrats qui font partie du Conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département.)	15,000 »
10	Service de la Monnaie.	52,800 »
11	Documents statistiques	300,000 »
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
12	Traitements et indemnités des agents du Trésor et des agents auxiliaires. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	560,000 »
13	Traitements et indemnités des commis des agences du Trésor. — Traitements de disponibilité	415,000 »
14	Frais de bureau, de loyer, de commis particuliers, etc., des agents du Trésor. Indemnités de déplacement du personnel de la Trésorerie en province. Frais des paiements effectués à l'intervention du Service des chèques et virements postaux. Divers et imprévus	275,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER. a) Jaarwedde van den Minister. 1 b) Kosten van vertoon 2 Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden. — Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid. — Examencommissies, studiën, zendingen, enz. 3 Vergoedingen voor buitengewone werken 4 Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz. 5 Omreiskosten; reis- en verblijfskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en bedienden van het hoofdbeheer. 6 a) Zegelpapier. 7 b) Allerhande soort papier. 8 c) Bureau-behoefden, drukwerken en registers door de tusschenkomst van het Algemeen Secretariaat besteld; vervoerkosten voor materieel, briefport, telegrammen; telefoongesprekken en andere kleine kosten. 9 Te betalen sommen aan het Beheer van Posterijen voor het vervoer der dienststukken. 10 Bibliotheek, Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen, enz. 11 Raad van beroep in zake tuchtstraffen 12 (De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor al de andere raden en commissiën afhangende van het Departement). 13 Muntdienst 14 Statistische bescheiden 15 HOOFDSTUK II. BESTUUR DER THESAURIE EN DER OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN. Jaarwedden en vergoedingen van de agenten der Schatkist en van de hulpagenten. — Wachtgeld van de agenten in beschikbaarheid. 16 Jaarwedden en vergoedingen der klerken van de agentschappen der Schatkist. — Jaarwedden van beschikbaarheid. 17 Kosten van bureau, van huur, van bijzondere klerken, enz., der agenten der Schatkist. Vergoedingen voor verplaatsing van het personeel der Thesaurie in de provincie. Kosten der door bemiddeling van den Dienst der Postchecks- en overschrijvingen gedane betalingen. Verscheidene en onvoorziene uitgaven. 18	
15,327,713 »		
1,250,000 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE DANS LES PROVINCES.		
15	Surveillance générale. Traitements	794,000 »
16	Conservation du cadastre. Traitements	7,063,700 »
17	Contributions directes. Traitements	25,491,800 »
18	Suppléments de traitement extraordinaires	500,000 »
19	Traitements de disponibilité.	400,000 »
20	Frais de gestion et de déplacements en service	2,350,000 »
21	Indemnités pour travaux extraordinaires	500,000 »
	Indemnités autres que pour travaux extraordinaires, primes et dépenses diverses :	
	a) Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches. fr. 125,000	
	b) Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers	500,000
	c) Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels ou d'autres Commissions fiscales	100,000
22	d) Indemnités pour changements de résidence	80,000
	e) Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mutations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières (y compris une somme de 300,000 francs en charge temporaire)	4,500,000
	f) Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires et des agents temporaires	900,000
	g) Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs	1,000,000
23	Intérêts moratoires sur impôts directs indûment perçus	200,000 »
24	Matériel	1,750,000 »
CHAPITRE IV.		
Administration des Douanes et des Accises dans les provinces.		
25	Surveillance générale. Traitements	267,000 »
26	Accises, Douanes et recherche maritime. Traitements	55,010,450 »
27	Laboratoires	66,360 »
28	Suppléments de traitement extraordinaires	1,100,000 »
29	Traitements de disponibilité.	500,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III. BESTUUR DER RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN EN VAN HET KADASTER IN DE PROVINCIËN. Algemeen toezicht. Jaarwedden 15 Bewaring van het kadaster. Jaarwedden 16 Rechtstreeksche belastingen. Jaarwedden 17 Buitengewone bijjaarwedden 18 Jaarwedden van beschikbaarheid 19 Kosten van beheer en van verplaatsingen voor den dienst. 20 Vergoedingen voor buitengewone werken 21 Vergoedingen buitengewone werken niet betreffende, premien en uitgaven van ver- schillenden aard : a) Vergoedingen der toezieners belast met het toezicht in zake met de rechtstreeksche belastingen gelijkgestelde heffingen en der beambten deel uitmakende van de bijzondere opzoekingsafdeelingen. b) Vergoedingen aan de ontvangers die bijzondere medewerkers benuttigen. c) Vergoedingen en reiskosten van de leden der Commissiën voor taxatie der bijzon- dere en buitengewone belasting op de oorlogswinsten en der bijzondere belasting op de uitzonderlijke winsten of andere fiscale Commissies. d) Vergoedingen voor veranderingen van standplaats. e) Vergoedingen van allen aard verleend voor overschrijven der kadastrale mutaties, voor de hernieuwing der kadastrale bescheiden, voor de aflevering der kadastrale uittreksels en voor de verschillende verrichtingen betreffende het opnemen der huurceelen en het begrooten der grondeigendommen (inbegrepen eene som van 300,000 frank als tijdelijke last). f) Vergoedingen der aspirant tusschentijdige kantoor-klerken en der tijdelijke agenten. g) Vergoedingen van allen aard verleend aan agenten welke zich hebben onder- scheiden bij de opsporing van bedrieglijke feiten en andere vergoedingen of uitgaven verband houdende met de vestiging en de inruig der rechtstreeksche belastingen. Achterstallige interesten op ten onrechte geheven rechtstreeksche belastingen 23 Materieel 24	
	HOOFDSTUK IV. Bestuur der Douanen en der Accijnzen in de provinciën. Algemeen toezicht. Jaarwedden 25 Accijnzen, Douanen en onderzoek ter zee. Jaarwedden 26 Laboratoriums 27 Buitengewone bijjaarwedden 28 Jaarwedden van beschikbaarheid 29	

43,254,500 »

65,861,810 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
30	Frais de gestion et de déplacements en service	1,600,000 »
31	Indemnités, primes et dépenses diverses	2,787,000 »
32	Police en matière de douane et d'accise	10,000 »
33	Matériel	4,521,000 »
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
34	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	5,899,600 »
35	Indemnités pour travaux extraordinaires	75,000 »
36	Traitements du personnel du domaine	915,200 »
37	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception.	7,591,000 »
38	Traitements d'attente des agents en disponibilité	50,000 »
39	Frais de bureau et dépenses diverses	258,700 »
40	Matériel	500 000 »
41	Dépenses du domaine	1,159,500 »
42	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris	10,000 »
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
43	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	800,000 »
44	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	100,000 »
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article précédent.	20,000 »
46	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins — Dépenses diverses	16,000 »
47	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.	66,880 »
48	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses de l'Office central des imprimés	34,205 »
49	Traitements, allocations et autres frais du Conseil supérieur et du Conseil administratif mixte de l'Union belgo-luxembourgeoise	203,000 »
50	Rémunération des membres des Commissions provinciales d'examen pour l'obtention du titre de géomètre-arpenteur. Frais divers	25,000 »
51	Remboursement par le Département des Finances des traitements, salaires, etc., du service des chèques postaux	10,750,000 »
52	Caisse nationale des Pensions de la guerre : frais de gestion et de fonctionnement (y compris une somme de 179,055 francs en charge temporaire)	867,053 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRESfr.		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
16 459,000 »	Kosten van beheer en van verplaatsingen voor den dienst Vergoedingen, premien en uitgaven van verschillenden aard Politie in zake douanen en accijnzen Materieel	30 31 32 33
	HOOFDSTUK V. BESTUUR DER REGISTRATIE EN DER DOMEINEN IN DE PROVINCIËN. Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel Vergoedingen wegens overwerk Jaarwedden van het personeel des domeins Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen der ontvangers. — Kosten van inning. Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid Bureaukosten en uitgaven van verschillenden aard Materieel Uitgaven van het domein Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens ver- traagde betaling medebegrepen.	34 35 36 37 38 39 40 41 42
	HOOFDSTUK VI. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1926 of vóór den 1 Januari van hetzelfde jaar. Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandig- heden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder voorgaand artikel vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben. Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven. Aandeel van het Departement van Financiën in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht. Aandeel van het Departement van Financiën in de uitgaven van den Centralen Dienst voor drukwerken. Jaarwedden, verstrekkingen en andere kosten van den Hoogeren Raad en van den gemeugden bestuurlijken Raad van het Belgisch-Luxemburgsche Verbond. Bezoldiging der leden van de provinciale examen commissies tot het verwerven van den titel van landmeter. Allerhande kosten. Terugbetaling door het Departement van Financiën van de wedden, loonen, enz., van den Postcheckdienst. Nationale Kas voor Oorlogspensioenen : kosten van beheer en van werking (inbegrepen eene som van 179,055 frank als tijdelijke last).	43 44 45 46 47 48 49 50 51 52
	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
155,035,163 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
53	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.	5,000 »
54	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés, etc.	80,000 »
55	Partie mobile des traitements et salaires	39,905,645 »
56	Frais de fonctionnement des cours de langues française et flamande	10,000 »
57	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau international de statistique commerciale	4,800 »
58	Réparations exceptionnelles aux immeubles domaniaux	200,000 »
<i>Tribunaux arbitraux mixtes et Office belge de vérification et de compensation. (Exécution des Traités de paix.)</i>		
A. — Tribunaux arbitraux mixtes.		
59	Rétribution du juge, du juge suppléant, de l'agent général, des agents du Gouvernement et du secrétaire belges près les tribunaux arbitraux mixtes. Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des présidents	202,000 »
(Les fonctions de juge et de juge suppléant, d'agent général et d'agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité allouée est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou avec une pension à charge de l'État.)		
60	Traitements et indemnités du personnel.	30,000 »
61	Frais de route et de séjour des membres et du personnel	75,000 »
62	Matériel et frais de bureau	26,000 »
63	Indemnités pour travaux extraordinaires. — Honoraires d'avocats	2,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK VII. VERSCHIEDENE DIENSTEN. Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Commissie tot studie der goedkoopste woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven. Honoraria van advocaten en pleitbezorgers belast met de verdediging van 's Rijks belangen in de gedingen tegen de verraders en de leveraars, aan den vijand; kosten van rechtspleging, uitgaven, enz Veranderlijk deel der wedden en loonen Kosten veroorzaakt door de leergangen voor Fransche en Vlaamsche taal Aandeel van België in de kosten van het Internationaal Bureau voor handelsstatistiek. Uitzonderlijke herstellingen aan domeingebouwen <i>Gemengde scheidsgerechtshoven en Belgische afrekeningsdienst. (Uitvoering der Vredesverdragen.)</i> A. — Gemengde scheidsgerechtshoven. Bezoldiging van de Belgische rechter, toegevoegden rechter, algemeenen agent, agenten der Regeering en secretaris bij de gemengde scheidsgerechtshoven. Aandeel van België in de jaarwedde der voorzitters. (Het ambt van rechter en toegevoegden rechter, van algemeen agent en van agent der Regeering bij de gemengde scheidsgerechtshoven is geenszins onvereinigbaar met dat van de rechterlijke orde; de toegerekende vergoeding kan desgevallend te zamen met de jaarwedde of een pensioen ten laste van den Staat worden genoten). 42.752,445 » Jaarwedden en vergoedingen van het personeel Reis- en verblijfkosten der leden en van het personeel Materieel en kantoorkosten Vergoedingen voor buitengewone werken. — Honoraria van advocaten	53 54 55 56 57 58 <

42.752,445 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
	B. — Office belge de vérification et de compensation.	
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.	783,000
65	Indemnités pour travaux extraordinaires	6,000
66	Frais de route, de séjour et de déplacement des fonctionnaires, employés et gens de service.	15,000
67	Matériel. — Frais de bureau. — Immeuble (location et entretien)	65,000
68	Intérêt simple de 5 p. c. par an sur les paiements effectués anticipativement par l'Office de vérification et de compensation allemand	1,250,000
69	Remboursement du droit d'inscription aux créanciers belges dont les créances sont définitivement contestées	12,000
70	Frais de recouvrement de créances allemandes litigieuses. Sommation et assignation des débiteurs belges, conformément au § 14, alinéa 2, de l'annexe à l'article 296 du Traité de Versailles	30,000
71	Frais de commission pour encaissement de coupons et de titres remboursables de valeurs belges présentées à la compensation par l'Office de vérification et de compensation allemand	1,000
72	Remboursement à l'Office belge de vérification et de compensation de créances allemandes et autrichiennes irrecevables et dont le montant doit être porté au crédit des Offices créanciers conformément aux articles 296b du Traité de Versailles et 248b du Traité de Saint Germain-en-Laye (y compris les dettes ne dépassant pas la somme de 1,000 francs qui seraient admises d'office à charge de l'État en cas de faillite postérieure à la déclaration de guerre)	50,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
197,787,608	B. — Belgische afrekeningsdienst. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden 64 Vergoedingen voor buitengewone werken. 65 Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten der ambtenaren, beambten en dienstlieden 66 Materieel. — Bureelkosten. — Gebouw (huur en onderhoud) 67 Eenvoudige interest van 5 1/2 p. h. 's jaars op de door den Duitschen afrekeningsdienst op voorhand gedaane betalingen. 68 Terugbetaling van het inschrijvingsrecht aan Belgische crediteurs wier vorderingen definitief betwist worden. 69 Kosten van inning van betwiste Duitsche schuldvorderingen. Aanmaningen en dagvaardingen der Belgische schuldenaars overeenkomstig § 14, lid 2, der bijlage van artikel 296 van het Verdrag van Versailles. 70 Kosten van commissie voor inning van coupons en van uitkeerbare titels van Belgische waarden ter afrekening aangeboden door den Duitschen afrekeningsdienst. 71 Terugbetaling aan den Belgischen Afrekeningsdienst van onverhaalbare Duitsche en Oostenrijksche schuldvorderingen en waarvan het bedrag op het crediet der Schuldvorderende Diensten moet gebracht worden, overeenkomstig artikelen 296 b van het Verdrag van Versailles en 248 b van het Verdrag van Saint-Germain-en-Laye (met inbegrip van de schulden welke 1,000 frank niet overtreffen en amtsshalve van den Staat zouden aangenomen worden in geval van failliet na de oorlogsverklaring.) 72 TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën.
ALB. JANSSEN.

(14)

(15)

[N° 5 — XIV]

XIV

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	a.	Traitement du Ministre			fr. 35,000
	b.	Frais de représentation			18,000
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :			
		GRADES	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.
		Secrétaire général	1	52,000 à 58,000	55,000
		Administrateur-directeur général	1	52,000 à 58,000	55,000
		Directeur général	10	26,000 à 55,000	512,000
		Inspecteur général.	10	24,000 à 50,000	245,500
		Directeur.	54	20,500 à 27,500	798,750
		Sous-directeur et bibliothécaire	35	16,500 à 22,000	655,625
		Chef de bureau.	67	15,000 à 18,000	967,250
		Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	44	10,500 à 14,500	515,750
		Commis rédacteur de 1 ^{re} classe et sténo-dactylographe- rédacteur.	45	8,000 à 11,500	554,500
		Commis rédacteur de 2 ^e classe et sténo-dactylographe.	82	4,500 à 9,000	475,650
		Commis aux écritures	145	4,000 à 11,000	865,200
		Expéditionnaire et dactylographe.	66	4,000 à 8,700	500,825
		Commissaire des monnaies	1	26,000 à 55,000	28,000
		Inspecteur des essais	1	15,000 à 22,000	16,000
		Contrôleur au change et au monnayage (Directeur)	1	20,500 à 27,500	25,500
		Essayeur.	1	11,500 à 17,000	11,500
		Essayeur-adjoint	1	7,500 à 12,000	9,750
		Gens de service (concierges, huissiers, messagers, chefs- ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses, etc.)	118	1,500 à 7,500	571,200
		Agents payés à la journée	30	7 à 22 fr p. j.	75,500
b		Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)	56		278,000
c.		Traitements d'attente des agents en disponibilité.	15		155,000
TOTAL.			758	A REPORTER. fr.	6,729,100
					A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	53,000	•	•	
53,000	53,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
			REPORT. . . fr.		Depenses 6,729,100
2	d.	Personnel du Ministère des Finances attaché au Cabinet du Président du Conseil des Ministres :			
		GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels	DEPENSES.
		Chef de bureau.	1	14,000	14,000
		Sténo-dactylographe rédacteur	1	9,500	9,500
		Sténo-dactylographe	2	4,500 à 9,000	15,000
			4		
		Indemnités spéciales			6,000
		Indemnité de résidence			2,500
		Id. familiale			2,160
					47,160
	e.	Cabinet du Ministre des Finances :			
		GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels	DEPENSES.
		Chef du Cabinet — Inspecteur général	1	24,000	24,000
		Chef adjoint du Cabinet — Inspecteur général.	1	24,000	24,000
		Secrétaire du Cabinet — Sous-directeur	2	16,500 à 22,000	56,750
		Attaché	4	6,000 à 11,250	56,000
		Sténo-dactylographe	2	4,500 à 9,000	11,500
			10		
		Indemnités spéciales			22,000
		Indemnité de résidence			7,150
		Id. familiale			10,080
					171,480
	f.	Service du Budget; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, commissaire du Gouver- nement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouver- nement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc.			
					100,000
	g.	Indemnité de résidence			
					360,000
	h.	Indemnités des employés temporaires (165 environ)			
					859,500
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles			
					100,000
	j.	Indemnité familiale et de naissance			
					200,000
				TOTAL . . . fr.	8,547,240
5	a.	Indemnités pour travaux extraordinaires.			
					425,000
4	b.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués fr.			
					75,000
	a.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.			
					40,000
5	b.	Frais de tournées fr.			
					58,000
		Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.			
				A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	53,000	»	»	
8,547,240	7,500,000	1,047,240	»	ART. 2. — L'augmentation a principalement pour cause le renforcement du personnel, notamment par suite de la mise en application du nouveau tarif des douanes, l'octroi de bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre et l'accession des jeunes recrues à des traitements plus élevés.
325,000	325,000	»	»	
500,000	300,000	200,000	»	
75,000	75,000	»	»	
9,500,240	8,253,000	1,247,240	»	ART. 4. — Augmentation résultant : 1° du relèvement des abonnements des avocats et avoués du Département (fr. 175,000 ; 2° du nombre croissant de remboursements de la valeur de marchandises disparues à la douane (fr. 25,000).

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.													
			REPORT. . . . fr.												
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).													
		Papier à timbrer	fr. 1,000,000												
		Autres papiers de toute espèce	1,300,000												
6	a.	Fournitures de bureau, impressions et registres commandés à l'intervention du Secrétariat													
	b.	général; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications													
	c.	téléphoniques et autres menus frais	4,250,000												
7	"	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	fr. 44,000												
	a.	Bibliothèque	265,000												
8	b.	Eclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	200,000												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, loyers, etc.													
9	"	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires													
		(Les magistrats qui font partie du Conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département.)													
		Service de la Monnaie.													
	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc.; service de la garantie	fr. 5,000												
	b.	Depenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impression, etc.	45,000												
10	c.	Eau, gaz, électricité et chauffage	30,300												
	d.	Remboursement de pièces de monnaies légales cisaillées par erreur par les comptables publics	200												
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire	300												
	f.	Commission permanente chargée de l'étude des questions monétaires, fournitures de bureau, d'impression, travaux extraordinaires, etc.	2,000												
		Documents statistiques.													
11	"	Frais de publication													
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.												
		CHAPITRE II.													
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.													
		Traitements des agents du Trésor. — Traitements des agents auxiliaires. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Indemnités de résidence et familiale :													
			<table><tr><th>Nombre d'agents</th><th>Traitements par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>31</td><td>9,000 à 27,500</td><td>49,750</td></tr><tr><td>12</td><td>1,200</td><td>14,400</td></tr><tr><td>43</td><td></td><td></td></tr></table>	Nombre d'agents	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.	31	9,000 à 27,500	49,750	12	1,200	14,400	43		
Nombre d'agents	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.													
31	9,000 à 27,500	49,750													
12	1,200	14,400													
43															
12	a.	Traitements des agents du Trésor.													
	b.	— des agents auxiliaires													
			6,000												
	c.	Indemnité de résidence	5,000												
	d.	— familiale	38,850												
	e.	Nominations, promotions, augmentations éventuelles, frais de maladie et de funérailles, etc.													
		TOTAL fr.	560,000												
13	"	Traitements et indemnités des commis des agences du Trésor. — Traitements de disponibilité.													
14	"	Frais de bureau, de loyer, de commis particuliers, etc., des agents du Trésor. Indemnités de déplacement du personnel de la Trésorerie en province. Frais des paiements effectués à l'intervention du service des chèques et virements postaux. Divers et imprévus													
		TOTAL DU CHAPITRE II	fr.												

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,500,240	8,255,000	1,247,240	•	
5,550,000	5,885,000	•	555,000	ART. 6. — La charge temporaire de 200,000 francs allouée en 1925 disparaît. Les dépenses prévues au litt. c de 1925 pour une somme de 135,000 francs sont transférées à l'article 24, litt. a.
1,400,675	2,800,675	•	1,400,000	ART. 7. — Le crédit pour le forfait postal est réduit de moitié approximativement.
509,000	492,000	17,000	•	ART. 8. — Augmentation résultant principalement de la hausse du prix des matières et aussi du fait que l'hôtel du Ministre sera occupé en 1926.
15,000	15,000	•	•	
52,800	42,000	10,800	•	ART. 10. — Augmentation nécessitée par les besoins plus grands de combustible et de courant électrique (éclairage et force motrice) dans les locaux du contrôle où, pendant une grande partie de l'année, le personnel préposé au comptage et à la vérification des monnaies travaille pendant la nuit. La partie de ces frais de chauffage et d'éclairage afférente au comptage et à la vérification des monnaies étrangères est remboursée au Trésor par le Directeur de la fabrication des monnaies.
300,000	100,000	200,000	•	ART. 11. — Augmentation résultant de l'ampleur prise par les documents statistiques ensuite de la mise en application du nouveau tarif des douanes.
15,327,715	15,587,675	1,475,040	1,735,000	ART. 12. — Majoration nécessaire, en ordre principal pour faire face aux augmentations réglementaires de traitement.
DIMINUTION. . fr.		259,960		ART. 13. — Ce crédit se décompose comme il suit :
				Traitements des commis aux écritures fr. 330,600
				Indemnités des commis temporaires 21,000
				Nominations, promotions et augmentations éventuelles, etc. 15,000
				Indemnité de résidence 4,200
				Indemnité familiale 3,600
				Indemnités pour travaux supplémentaires 35,000
				Frais de maladie et de funérailles. — Divers et imprévus 5,600
				TOTAL. . . fr. 445,000
560,000	545,000	15,000	•	ART. 14. — Ce crédit se décompose comme il suit :
				Frais de bureau, de loyer, de commis. fr. 140,000
				Frais de déplacement. 600
				Frais des paiements effectués à l'intervention du Service des chèques et virements postaux . . . 130,000
				Divers et imprévus 4,400
				TOTAL. . . fr. 275,000
415,000	415,000	•	•	
275,000	500,000	•	25,000	La diminution est due à la suppression de la charge temporaire de 15,000 francs et à la démission de commis particuliers qui ne seront pas remplacés.
1,250,000	1,260,000	10,000	25,000	
DIMINUTION fr.		10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE DANS LES PROVINCES.		
Surveillance générale. Traitements.		
15	a.	Traitements des directeurs
	b.	— du directeur spécial
	c.	— des inspecteurs spéciaux
	d.	— des contrôleurs spéciaux
	e.	— des contrôleurs de comptabilité
	f.	— des vérificateurs comptables
	g.	— du vérificateur technique
		47
	h.	Indemnité de résidence
	i.	Indemnités familiale et de naissance
	j.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles
TOTAL fr.		794,000
Conservation du cadastre. Traitements.		
16	a.	Traitements des inspecteurs
	b.	— des contrôleurs
	c.	— du receveur
	d.	— des vérificateurs
	e.	— des commis techniques
	f.	— des commis aux écritures
		795
	g.	Indemnité de résidence
	h.	Indemnités familiale et de naissance
	i.	Indemnité aux commis aux écritures chargés d'une mission de direction effective
	j.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles
TOTAL fr.		7,065,700
A REPORTER fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demande POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,000	576,000	218,000	»	Art. 15. — L'augmentation provient, notamment, du renforcement des cadres du service spécial des contributions et de la création d'emplois de contrôleurs de comptabilité. Ces mesures ont été prises pour amener, d'une part, un meilleur rendement de l'impôt et, d'autre part, une surveillance plus efficace des comptables.
7,065,700	7,168,200	»	104,500	Art. 16. — Légère diminution provenant du rajustement des cadres.
7,857,700	7,744,200	218,000	104,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSESET SERVICE S.																																						
		REPORT. . . fr.																																						
		Contributions directes. Traitements :																																						
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS PAR AN (Taux actuels.)</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>64</td><td>18,000 à 21,000</td><td>1,256,000</td></tr><tr><td>224</td><td>10,000 à 18,000</td><td>2,758,000</td></tr><tr><td>526</td><td>6,000 à 20,000</td><td>6,129,500</td></tr><tr><td>261</td><td>6,500 à 12,500</td><td>1,800,500</td></tr><tr><td>566</td><td>4,500 à 6,000</td><td>2,791,500</td></tr><tr><td>1,292</td><td>4,000 à 11,000</td><td>7,502,400</td></tr><tr><td>10</td><td>7,600 à 11,000</td><td>84,000</td></tr><tr><td>55</td><td>5,900 à 8,500</td><td>577,500</td></tr><tr><td>64</td><td>4,000 à 6,700</td><td>505,200</td></tr><tr><td>15</td><td>5,400 à 5,900</td><td>57,400</td></tr><tr><td>3,075</td><td></td><td></td></tr></table>			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS PAR AN (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.	64	18,000 à 21,000	1,256,000	224	10,000 à 18,000	2,758,000	526	6,000 à 20,000	6,129,500	261	6,500 à 12,500	1,800,500	566	4,500 à 6,000	2,791,500	1,292	4,000 à 11,000	7,502,400	10	7,600 à 11,000	84,000	55	5,900 à 8,500	577,500	64	4,000 à 6,700	505,200	15	5,400 à 5,900	57,400	3,075		
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS PAR AN (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.																																						
64	18,000 à 21,000	1,256,000																																						
224	10,000 à 18,000	2,758,000																																						
526	6,000 à 20,000	6,129,500																																						
261	6,500 à 12,500	1,800,500																																						
566	4,500 à 6,000	2,791,500																																						
1,292	4,000 à 11,000	7,502,400																																						
10	7,600 à 11,000	84,000																																						
55	5,900 à 8,500	577,500																																						
64	4,000 à 6,700	505,200																																						
15	5,400 à 5,900	57,400																																						
3,075																																								
17	a.	Traitements des inspecteurs.																																						
	b.	— contrôleurs																																						
	c.	— receveurs																																						
	d.	— vérificateurs																																						
	e.	— commis techniques																																						
	f.	— commis aux écritures																																						
	g.	— sous-contrôleurs																																						
	h.	— chefs de section																																						
	i.	— commis																																						
	j.	— garçons de bureau																																						
	k.	Indemnité de résidence		375,000																																				
	l.	Indemnités familiale et de naissance		825,000																																				
	m.	Indemnité aux commis aux écritures chargés d'une mission de direction effective.		70,000																																				
	n.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles		1,200,000																																				
		TOTAL fr.		25,491,800																																				
		Suppléments de traitement extraordinaires :																																						
18	»	Suppléments de traitement du chef d'interims, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues																																						
		Traitements de disponibilité :																																						
19	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité																																						
20	»	Frais de gestion et de déplacements en service																																						
		A REPORTER fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,857,700	7,744,200	218,000	104,500	
25,491,800	25,933,000	1,558,800	»	ART. 17. — L'augmentation provient du renforcement des cadres principalement des commis techniques et commis aux écritures, ainsi que de la création d'emplois de sous-contrôleurs. Ces mesures tendent à augmenter le rendement des impôts.
500,000	500,000	»	»	
400,000	400,000	»	»	
2,350,000	2,350,000	»	»	
36,599,500	34,927,200	1,776,800	104,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
21	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
		Indemnités autres que pour travaux extraordinaires, primes et dépenses diverses :	
	a.	Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches fr.	125,000
	b.	Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers.	500,000
	c.	Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels ou d'autres commissions fiscales	100,000
22	d.	Indemnités pour changements de résidence	80,000
	e.	Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mutations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières (y compris une somme de 500,000 francs en charge temporaire)	1,500,000
	f.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires et des agents temporaires	900,000
	g.	Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs	1,000,000
23	»	Intérêts moratoires sur impôts directs indûment perçus.	
		Matériel :	
	a.	Frais d'impression, de reliure et de cartonnage, fournitures et ustensiles de bureau, y compris les travaux et objets commandés sur place par les services consommateurs fr.	550,000
24	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux	750,000
	c.	Construction, acquisition et appropriation des locaux.	500,000
	d.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage.	150,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,599,500	54,927,200	1,776,800	104,500	
500,000				ART. 21 (nouveau). — Crédit érigé en article distinct à partir de 1926. Les indemnités dont il s'agit figuraient sous le littéra g de l'article 21, du budget de 1925.
4,205,000	4,280,000	425,000	"	ART. 22. — Nonobstant la création d'un article nouveau pour les indemnités pour travaux extraordinaires, le crédit de 1,000,000 de francs prévu en 1925 a été maintenu pour 1926 (litt. g) afin de stimuler le zèle des agents chargés de la recherche de la fraude. Le travail du renouvellement, en 1926, des matrices cadastrales ainsi que le relèvement du taux des indemnités forfaitaires dont bénéficient les contrôleurs chargés de surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et les agents faisant partie des sections spéciales de recherches, sont la cause de l'augmentation des crédits. La charge temporaire de 500,000 francs (litt. e) doit être maintenue, les travaux relatifs au recensement des baux ne seront pas terminés en 1925.
200,000	100,000	100,000	"	Litt. c. — Le texte de la loi a été complété par les mots « ou d'autres commissions fiscales » pour prévoir la rémunération des membres des commissions consultatives établies par l'article 14 de la loi du 28 février 1924 en vue de la taxation d'office des contribuables qui se sont abstenus de remettre leur déclaration aux impôts sur les revenus ou qui sont présumés avoir déposé des déclarations inexactes. Le litt. c supportera aussi les frais de toutes autres commissions qui viendraient à être créées pour l'application des lois d'impôts directs.
1,750,000	1,350,000 ⁽¹⁾	400,000	"	ART. 23. — Augmentation consécutive à l'accroissement probable du montant des restitutions de droits indûment perçus et à l'élévation du taux des intérêts moratoires.
43,254,500	40,657,200	2,701,800	104,500	ART. 24 (nouveau). — Par suite du dédoublement de l'administration des contributions directes, douanes et accises, un article distinct a été ouvert à l'administration des contributions directes et du cadastre, pour les frais de matériel; le budget de 1925 prévoyait un crédit de 5,509,000 francs pour les dépenses de l'espèce afférentes aux deux administrations. L'augmentation du crédit provient, notamment, de la création de deux nouvelles directions des contributions et du transfert au présent article des dépenses figurant au budget de 1925 sous l'article 6, littéra c.
AUGMENTATION. . fr.		2,597,300		⁽¹⁾ Partie de l'article 31 de 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV (nouveau).					
ADMINISTRATION DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.					
25		Surveillance générale. Traitements :			
	a.	Traitements des directeurs	6	21,000 à 26,000	148,500
	b.	— directeurs spéciaux	2	21,000 à 26,000	42,000
	c.	— inspecteurs spéciaux	2	18,000 à 21,000	36,000
	d.	— contrôleurs spéciaux	2	10,000 à 18,000	22,000
			12		
	e.	Indemnité de résidence			6,000
	f.	Indemnités familiale et de naissance.			2,500
	g.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles.			10,000
			TOTAL. . . fr.		267,000
26		Accises, douanes et recherche maritime.			
		Traitements :			
	a.	Traitements des inspecteurs régionaux	11	18,000 à 21,000	222,000
	b.	— des inspecteurs des douanes	5	16,000 à 21,000	60,000
	c.	— des contrôleurs	111	10,000 à 18,000	1,491,000
	d.	— des receveurs	176	6,000 à 20,000	1,935,000
	e.	— des vérificateurs.	244	6,500 à 14,000	1,952,500
	f.	— des commis techniques	198	4,500 à 6,000	945,500
	g.	— des commis aux écritures.	781	4,000 à 11,000	4,477,000
	h.	— des sous-contrôleurs	21	7,600 à 11,000	175,400
	i.	— des chefs de section	404	5,900 à 8,500	2,792,600
	j.	— des commis des accises	905	4,000 à 6,700	4,571,500
	k.	— des lieutenants	43	7,600 à 11,000	557,200
	l.	— des sous-lieutenants	71	6,800 à 8,200	495,600
	m.	— des brigadiers	479	5,700 à 7,600	5,075,700
	n.	— des sous-brigadiers.	1,018	4,800 à 6,700	5,846,500
	o.	— des préposés	4,254	5,900 à 6,000	19,208,400
	p.	— des matelots.	63	4,000 à 6,100	316,800
	q.	— des garçons de bureau.	9	3,400 à 5,900	47,050
			A REPORTER.	8,789 fr.	47,767,550
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,000	260,000	7,000	»	ART. 25. — Augmentation résultant de la revision des différents postes de l'article.
55,010,450	54,550,000	460,450	»	ART. 26. — Malgré la crise qui sévit dans le recrutement du personnel, il a été permis de recruter un nombre d'agents techniques permettant de satisfaire presque entièrement aux nécessités accrues par la mise en vigueur du nouveau tarif des douanes, d'où l'augmentation constatée.
55,277,450	54,810,000	467,450	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

N°	LITTE	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.
		REPORT.	8,789		47,767,550
	r.	Service des embarcations à vapeur de la douane.			
		Traitements des patrons	5	7,000 à 8,700	57,000
		— des sous-patrons	7	5,500 à 6,700	41,500
		— des machinistes.	5	7,000 à 8,700	56,600
		— des machinistes-chauffeurs.	12	5,500 à 6,700	72,500
	s.	Service central des tabacs			
		Traitements des conservateurs-adjoints.	1	6,500 à 14,000	9,500
		— des comptables magasiniers.	3	4,000 à 11,000	19,200
		— des liquidateurs	6	4,000 à 11,000	56,000
		— des agents compteurs	8	3,900 à 6,000	58,400
		— des surveillants d'atelier.	2	3,900 à 6,000	9,000
			8,838		
	t.	Indemnité de résidence			1,726,000
	u.	Indemnités familiale et de naissance			3,257,000
	v.	Service de la masse d'habillement			26,200
	w.	Indemnités pour port de l'uniforme			1,782,600
	x.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles			100,000
	y.	Indemnités allouées aux commis dirigeants			51,600
		TOTAL.		fr.	55,010,450
		Laboratoires :			
	a.	Abonnement du chimiste		fr.	14,000
	b.	Traitement du chimiste-aviseur			15,000
	c.	Traitements des garçons de laboratoire			10,000
	d.	Indemnités et salaires des aides et gens de service			9,000
	e.	Loyer.			2,000
	f.	Frais de chauffage et d'éclairage			5,000
27	g.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.			8,000
	h.	Menus objets			1,000
	i.	Frais de déplacement du chimiste.			1,500
	j.	Indemnité de résidence			2,500
	k.	Id. familiale			360
		Suppléments de traitement extraordinaires :			
28	.	Suppléments de traitement du chef d'intérims, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues			
		A REPORTER.		fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
55,277,450	54,810,000	467,450	"	
66,360	73,780	"	7,420	Art. 27. — Le crédit est mis en rapport avec les nécessités réelles.
1,100,000	1,200,000	"	100,000	Art. 28. — Crédit suffisant pour les besoins de 1926.
56,443,810	56,083,780	467,450	107,420	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO LITTÉRA des articles. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	Traitements de disponibilité :	
29	» Traitements d'attente des agents en disponibilité	
30	» Frais de gestion et de déplacements en service.	
	Indemnités, primes et dépenses diverses :	
	a. Indemnités pour changement de résidence. fr. 50,000	
	b. — des agents faisant partie des sections spéciales de recherches 10,000	
	c. — des agents faisant partie du service central des tabacs 20,000	
	d. Frais d'escorte de la douane 60,000	
	e. Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires 2,105,000	
	f. Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :	
31	1° Agents communaux fr. 50,000	} 75,000
	2° — de l'administration 25,000	
	g. Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries, etc. 172,000	
	h. Indemnités et frais de déplacement des fonctionnaires et employés chargés des cours aux aspirants vérificateurs des douanes et aux préposés des douanes. Achat de menus objets nécessaires pour ces cours. 25,000	
	i. Indemnités des commis aux écritures intérimaires 10,000	
	j. Indemnités de toute nature, notamment pour l'application des nouvelles dispositions en matière de douane et accise. Indemnités des agents temporaires ainsi que des receveurs qui utilisent des collaborateurs particuliers 260,000	
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
56,443,810	56,085,780	467,450	107,420	
500,000	600,000	»	100,000	Art. 29. — Le crédit a été mis en rapport avec les nécessités qui se sont révélées au cours de l'année 1925.
1,600,000	1,600,000	»	»	
2,787,000	2,792,000	»	5,000	Art. 51. — Le crédit a été mis en rapport avec les nécessités réelles.
61,330,810	61,075,780	467,450	212,420	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	
			REPORT. . . . fr.
		Police en matière de douane et d'accise :	
52	•	Mesures de police en matière de douane et d'accise	
		Matériel :	
	a.	Frais d'impression, de reliure, fournitures de bureau, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, ports de lettres, passages d'eau, etc.	800,000
	b.	Loyer, contributions, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations	1,200,000
	c.	Construction, acquisition et appropriation de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	600,000
53	d.	Frais d'impression de registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	1,000
	e.	Acquisition et réparation d'objets d'armement et d'équipement des agents de la douane	20,000
	f.	Frais d'impression, de distribution, loyers, achats de papier et d'instruments, etc., pour l'application du droit proportionnel de consommation sur les tabacs	1,900,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
61,550,810	61,075,780	467,450	212,420	
10,000	10,000	•	•	
4,521,000	3,959,000 (1)	562,000	•	ART. 55. — Ensuite de la division de l'administration des contributions directes, douanes et accises en deux administrations, il est nécessaire d'ouvrir un article distinct pour les frais d'acquisition de matériel destiné aux services des douanes et accises. L'augmentation constatée dans l'évaluation des dépenses de 1926 provient, en ordre principal, du plus grand nombre de locaux réservés aux services ainsi que des aménagements devant résulter des nouvelles installations du port d'Anvers. (1) Partie de l'article 51 de 1925.
65,861,810	65,044,780	1,029,450	212,420	
AUGMENTATION. . fr.		817,030		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre :				
a.	Traitement d'un directeur chargé des fonctions d'inspec- teur général.	1	26,000	26,000
b.	Traitements des directeurs et directeurs adjoints. . .	14	21,000 à 26,000	329,000
c.	Id. inspecteurs	18	18,000 à 21,000	351,000
		24	15,000 à 18,000	396,000
		de 1 ^{re} classe		
d.	Id. vérificateurs	18	13,500	243,000
		de 2 ^e classe		
		12	12,000	144,000
		de 3 ^e classe		
e.	Id. chefs de bureau de direction.	12	10,500 à 18,000	171,000
f.	Id. commis de direction	22	4,500 à 11,500	176,000
g.	Traitement du conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général)	1	16,500 à 22,000	19,250
h.	Id. conservateur adjoint id.	1	10,500 à 18,000	14,250
34 i.	Traitements des employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux maté- riels du service du timbre	67	5,400 à 11,000	375,100
j.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporei- rement les fonctions de vérificateur.	»	»	5,000
k.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	150	»	1,200,000
l.	Rétributions des agents du cadre auxiliaire	160	»	1,200,000
m.	Primes d'encouragement aux commis agréés	»	1,200 à 2,400	700,000
		500		
n.	Traitements du personnel douanier maintenu à la frontière belgo-luxembourgeoise pour assurer la perception de la taxe de transmission sur les marchandises importées			80,000
o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour frais de maladie, etc.			20,000
p.	Indemnité familiale.			200,000
q.	Indemnité de résidence			250,000
		TOTAL. . . . fr.		5,899,600
55	Indemnités pour travaux extraordinaires			
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
5,899,600	5,899,600	"	"	
75,000	75,000	"	"	
5,974,600	5,974,600	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Traitements du personnel du domaine :
	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires fr. 265,000 »
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires 100,000 »
	c.	Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :
36		1° Domaine de Tervueren fr. 11,000 »
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse 145,500 »
		3° Terrains et serres de Laeken 328,000 »
		4° Parc Duden à Forest 50,700 »
		535,200 »
	d.	Indemnité de résidence 7,000 »
	e.	Indemnité familiale 8,000 »
	a.	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception fr. 6,000,000 »
	b.	Indemnités pour débit de timbres. — Frais de perception. — Pertes de fonds éventuelles 1,500,000 »
37		171,000 »
	c.	Indemnité de résidence 120,000 »
	d.	Indemnité familiale
38		Traitements d'attente des agents en disponibilité
		Frais de bureau et dépenses diverses :
	a.	Frais de bureau et de loyer des directions 45,000
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics 4 5,000
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration 2,500
	d.	Indemnités à titre de frais de bureau et de séjour :
39		1° Des inspecteurs 18 52,400
		2° Des vérificateurs 54 64,800
	e.	Frais de transport :
		1° Des employés supérieurs 72 36,000
		2° Des surnuméraires 150 50,000
		3° Des agents du cadre auxiliaire 160 15,000
		4° Des receveurs 200 29,000
		5° Des avocats du Département des Finances 1,000
		Matériel :
	a.	Confection, réparation et entretien de poinçons et instruments à timbrer, encre typographiques, registres, impressions, reliures, etc. fr. 270,000
40		50,000
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc. 200,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,974,600	5,974,600	•	•	
915,200	1,105,325	•	190,125	ART. 56. — Crédit suffisant pour faire face aux dépenses en 1926. — Voir note-annexe.
7,591,000	6,000,000	1,591,000	•	ART. 57. — Augmentation résultant en ordre principal de la remise à payer à l'Administration des Postes pour sa collaboration à la vente des timbres fiscaux. Le cadre des receveurs comprend 285 agents, dont les remises vont de 8,000 à 28,000 francs.
50,000	50,000	•	•	Le cadre des conservateurs des hypothèques comprend 52 agents dont les remises vont de 8,000 à 12,000 francs.
258,700	228,700	30,000	•	ART. 59. — Augmentation résultant de la faculté accordée à certains receveurs d'utiliser des billets forfaitaires pour leurs déplacements en service, de même qu'aux avocats du Département.
500,000	700,000	•	200,000	ART. 40. — La charge temporaire de 200,000 francs allouée en 1925 disparaît.
15,289,500	14,058,625	1,621,000	590,125	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Dépenses du domaine :
	a.	Services ordinaires : travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, de réparation, etc.; frais de publicité, frais d'actes et dépenses domaniales diverses (exceptionnellement dépenses des exercices antérieurs) fr. 300,000
	b.	Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses :
41		1° Domaine de Tervueren fr. 36,000
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse 130,000
		3° Terrains et serres de Laeken 398,500
		4° Parc Duden à Forest 15,000
		579,500
	c.	Charges et contributions (exceptionnellement dépenses des exercices antérieurs) 280,000
42		Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris 8
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.
43		Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.
44		Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.
45		Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article précédent.
46		Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses.
47		Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle.
48		Quote-part du Département des Finances dans les dépenses de l'Office central des imprimés.
49		Traitements, allocations et autres frais du Conseil supérieur et du Conseil administratif mixte de l'Union belgo-luxembourgeoise
50		Rémunération des membres des Commissions provinciales d'examen pour l'obtention du titre de géomètre-arpenteur. Frais divers
51		Remboursement par le Département des Finances des traitements, salaires, etc., du service des chèques postaux
52		Caisse nationale des pensions de la guerre : frais de gestion et de fonctionnement (y compris une somme de 179,055 francs en charge temporaire)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,289,500	14,058,625	1,621,000	390,125	ART. 41. — L'Administration des contributions a renoncé, en raison de nombreuses difficultés d'ordre pratique, à réclamer l'impôt foncier grevant les domaines nationaux productifs.
				ART. 42. — Mise à la hauteur du crédit d'après la moyenne des dépenses des cinq dernières années.
				ART. 43. — Crédit mis à la hauteur des besoins.
				ART. 44. — Cet article supportera les secours à accorder éventuellement pour les années 1924, 1925 et 1926 aux habitants des territoires d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith devenus belges.
				ART. 46, 47, 48 et 50. — Les crédits ont été mis en rapport avec les besoins présumés de 1926.
1,159,500	2,221,000	"	1,061,500	ART. 49. — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés de 1926. La dépense se décompose comme il suit :
				A. — Conseil supérieur de l'Union Belgo-Luxembourgeoise :
10,000	4,500	8,500	"	1° Jetons de présence des membres du Conseil, vacations, enquêtes, expertises et commissions, frais de route et de séjour. fr. 55,000
				2° Secrétariat : traitements et frais 41,000
				3° Traitements et indemnités de la sténo-dactylographe. 7,000
				4° Messager et concierge 7,000
16,459,000	16,281,125	1,629,500	1,451,625	5° Mobilier de bureau, fournitures de bureau, impressions et registres 7,000
				6° Téléphone 500
				7° Chauffage et éclairage, eaux de la ville, taxes, etc. 4,000
				8° Abonnement au <i>Moniteur</i> et autres publications 500
				9° Dépenses diverses et imprévues 3,500
				TOTAL. fr. 125,500
				B. — Conseil administratif mixte de l'Union Belgo-Luxembourgeoise :
800,000	700,000	100,000	"	Indemnité du Président fr. 9,000
				Indemnité du membre belge 6,000
				Traitement du membre grand-ducal. 17,000
				Frais de déplacement et de séjour des membres du Conseil 13,000
				Rémunération du personnel chargé des écritures, des travaux d'expédition, etc. 16,000
100,000	100,000	"	"	Matériel, frais de bureau, etc. 6,500
				Dépenses diverses et imprévues 10,000
				TOTAL. fr. 77,500
20,000	20,000	"	"	ART. 52. — Les prévisions pour l'exercice 1925, faites en août 1924, seront fortement dépassées pour les motifs suivants :
16,000	15,000	1,000	"	1° Péréquation des traitements du personnel de la Caisse nationale ;
66,880	45,125	21,755	"	2° Calcul et paiement d'indemnités de vie chère aux pensionnés ;
34,205	34,704	"	499	3° Obligation de faire deux paiements aux invalides militaires au cours du premier trimestre ;
203,000	250,000	"	47,000	4° Impossibilité de travailler mécaniquement par suite de l'instabilité des pensions ;
25,000	50,000	"	5,000	5° Importance inattendue du nombre et du montant des sommes à payer à titre d'arriérés et d'indemnités spéciales aux invalides militaires et à titre d'avances aux victimes civiles ;
10,750,000	10,750,000	"	"	6° Augmentation du nombre des pensionnés (délai d'introduction des demandes prolongé de deux ans).
867,055	610,000	197,055	"	Il a été tenu compte de ces considérations dans l'évaluation du crédit sollicité pour l'exercice 1926 qui, de ce fait, est sensiblement plus élevé que celui prévu pour 1925.
12,882,140	12,614,829	319,810	52,499	La charge temporaire représente les frais de premier établissement restant à effectuer en 1926 (matériel et travaux divers).
				AUGMENTATION . . . fr. 267,311

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

UMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
53	»	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.
54	»	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés, etc. . . .
55	»	Partie mobile des traitements et salaires
56	»	Frais de fonctionnement des cours de langues française et flamande
57	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau international de statistique commerciale.
58	»	Réparations exceptionnelles aux immeubles domaniaux
<i>Tribunaux arbitraux mixtes et Office belge de vérification et de compensation.</i> (Exécution des Traités de paix).		
A. — Tribunaux arbitraux mixtes.		
59	»	Rétribution du juge, du juge suppléant, de l'agent général, des agents du Gouvernement et du secrétaire belges près les tribunaux arbitraux mixtes. Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des présidents (Les fonctions de juge et de juge suppléant, d'agent général et d'agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité allouée est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou avec une pension à charge de l'État.)
60	»	Traitements et indemnités du personnel
61	»	Frais de route et de séjour des membres et du personnel
62	»	Matériel et frais de bureau
63	»	Indemnités pour travaux extraordinaires. — Honoraires d'avocats
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFERENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	5,000	»	»	ART. 53. — Le crédit alloué pour 1925 doit être maintenu en 1926.
80,000	500,000	»	420,000	ART. 54. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1926. La cause qui avait nécessité l'augmentation du crédit en 1925 (Affaire Coppée) a disparu.
19,905,645	59,000,000	905,645	»	ART. 55. — Voir note-annexe.
10,000	10,000	»	»	ART. 56. — Cette dépense doit être maintenue en 1926, elle se rapporte aux cours donnés aux employés de l'Administration centrale et des services provinciaux.
4,800	4,800	»	»	ART. 57. — Cette dépense doit être maintenue en 1926.
200,000	500,000	»	100,000	ART. 58. — Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais des réparations exceptionnelles à effectuer aux immeubles domaniaux. Une somme de 200,000 francs sera suffisante pour les besoins de 1926.
202,000	200,000	2,000	»	ART. 59. — Voir note annexe.
50,000	35,000	»	5,000	ART. 60. — Personnel des tribunaux arbitraux mixtes : 2 sténo-dactylos, à Bruxelles fr. 11,000 Personnel du secrétariat, à Paris 15,000 Imprévus et augmentations 4,000 TOTAL. . . fr. 30,000
75,000	65,000	10,000	»	ART. 61. — Ce crédit doit être maintenu en 1926.
26,000	26,000	»	»	ART. 62. — Voir note-annexe.
2,000	2,000	»	»	ART. 63. — Ce crédit doit être maintenu en 1926.
40,510,445	40,147,800	917,645	525,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		B. — Office belge de vérification et de compensation.
64	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service
65	•	Indemnités pour travaux extraordinaires
66	•	Frais de route, de séjour et de déplacement des fonctionnaires, employés et gens de service .
67	•	Matériel. — Frais de bureau. — Immeuble (location et entretien).
68	•	Intérêt simple de 5 p. c. par an sur les paiements effectués anticipativement par l'Office de vérification et de compensation allemand
69	•	Remboursement du droit d'inscription aux créanciers belges dont les créances sont définitive- ment contestées
70	•	Frais de recouvrement de créances allemandes litigieuses. Somation et assignation des débiteurs belges conformément aux dispositions du § 14, alinéa 2, de l'annexe à l'article 296 du Traité de Versailles
71	•	Frais de commission pour encaissement de coupons et de titres remboursables de valeurs belges présentées à la compensation par l'Office de vérification et de compensation allemand.
72	•	Remboursement à l'Office belge de vérification et de compensation de créances allemandes et autrichiennes irrécouvrables et dont le montant doit être porté au crédit des offices créanciers conformément aux articles 296b du Traité de Versailles et 248b du Traité de Saint-Germain-en-Laye (y compris les dettes ne dépassant pas la somme de 1,000 francs qui seraient admises d'office à charge de l'État en cas de faillite postérieure à la déclaration de guerre)
		Fonds des Combattants.
(1)	•	Subside au Fonds des Combattants. (<i>Crédit non limitatif.</i>) (<i>Pour mémoire.</i>)
(2)	•	Subside au Fonds des Combattants pour frais d'administration, sauf justification ultérieure. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		Augmentation.	Diminution	
40,540,445	40,147,800	917,645	525,000	
783,000	950,000	»	167,000	ART. 64. — Voir note-annexe.
6,000	6,000	»	»	ART. 65. — Crédit à maintenir en 1926.
15,000	20,000	»	5,000	ART. 66. — Idem.
65,000	100,000	»	35,000	ART. 67. — Ce crédit se décompose comme il suit :
1,250,000	1,500,000	»	250,000	1 ^o Immeuble : location et entretien fr. 22,000
				2 ^o Fournitures de bureau et imprimés 10,000
				3 ^o Frais de bureau du délégué à Berlin 8,000
				4 ^o Chauffage central. 15,000
				5 ^o Eclairage et entretien 2,500
				6 ^o Téléphones 1,000
				7 ^o Mobilier : entretien 2,000
12,000	12,000	»	»	8 ^o Machines à écrire et à calculer : entretien 1,000
				9 ^o Imprévus 3,500
				TOTAL. . . . fr. 65,000
30,000	5,000	25,000	»	ART. 68. — Le paiement de cet intérêt découle de la Convention intervenue, le 4 février 1921, entre les représentants des Offices de Vérification et de Compensation alliés et allemand, convention signée, à titre définitif, à Londres, le 10 juin 1921.
1,000	1,000	»	»	ART. 69, 70 et 72. — Crédits à maintenir en 1926.
				ART. 71. — Crédit destiné à parer à toute éventualité.
50,000	50,000	»	»	
»	20,000,000	»	20,000,000	(1) ART. 71 de 1925. — Cette dépense est transférée au Budget de la Dette publique.
»	19,600	»	19,600	(2) ART. 72 de 1925. — Ce crédit disparaît en 1926.
42,752,445	62,811,400	942,645	21,001,600	
DIMINUTION . . fr.		20,058,955		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I	Administration centrale
II	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III	— des Contributions directes et du Cadastre dans les provinces
IV	— des Douanes et des Accises dans les provinces
V	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
VI	Pensions et secours. — Dépenses diverses et imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VII.	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère des Finances fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,527,715	15,587,675	»	259,960	
1,250,000	1,260,000	»	10,000	
43,254,500	40,657,200	2,597,500	»	
65,861,810	65,044,780	817,030	»	
16,459,000	16,281,125	177,875	»	
12,882,140	12,614,829	267,511	»	
155,035,165	151,445,607	3,859,516	269,960	
42,752,445	62,811,400	»	20,058,955	
197,787,608	214,257,007 ⁽¹⁾	3,859,516	20,528,915	
DIMINUTION. . . fr.		16,469,399	(1)	

(1) Compte non tenu des suppléments qui seront nécessaires, pour 1925, aux crédits non limitatifs.
(Voir l'Exposé général du Budget).

NOTES - ANNEXES.

ART. 36.

Majoration résultant de l'octroi d'augmentations réglementaires de traitement et d'indemnités à des personnes dont la collaboration est nécessaire pour la gestion du domaine.

Ce crédit se décompose comme il suit :

LITT. a.

Personnel commun aux Ponts et Chaussées et aux Domaines :

Nombre d'agents.	Objet de la dépense.	Rémunération à charge de l'Administration des Domaines.
—	—	—
	1 ^o Personnel de la navigation (pontiers-percepteurs, éclusiers-percepteurs, pontiers-receveurs, percepteurs, etc.) (97 agents) . . . fr.	110,000 »
	2 ^o Service de contrôle (éclusiers-contrôleurs, pontiers-contrôleurs, cantonniers-messagers, etc.) (20 agents)	5,000 »
	TOTAL. . . fr.	115,000 »

Personnel du Domaine :

Nombre d'agents.	Objet de la dépense.	Traitements et salaires.
—	—	—
4	Receveurs principaux fr.	50,500 »
6	Contrôleurs.	75,000 »
40		
	Augmentations éventuelles	12,000 »
	Dépenses diverses.	12,500 »
	TOTAL. . . fr.	265,000 »

LITT. b.

Nombre d'agents.	Objet de la dépense.	Traitements et salaires.
—	—	—
3	Abbaye de Villers. fr.	2,760 »
2	Conducteurs des travaux	13,500 »
5	Ouvriers du magasin domanial	20,040 »
40		
	Indemnités pour travaux extraordinaires et missions spéciales . . .	63,700 »
	TOTAL. . . fr.	100,000 »

LITT. C.

Nombre d'agents.	Objet de la dépense.	Montant.
1 ^o Domaine de Tervueren :		
1	Garde fr.	4,510 »
	Indemnité d'uniforme	300 »
	Id. du régisseur	1,200 »
	Id. du brigadier	500 »
	Pensions-secours (2 titulaires)	3,609 »
	Salaires pour renforcement de surveillance et augmentations éventuelles.	881 »
		41,000 »
2 ^o Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse :		
1	Régisseur. fr.	25,500 »
1	Comptable.	7,200 »
3	Chefs-gardes (5,000 à 6,800 francs)	18,200 »
11	Gardes (4,000 à 6,400 francs)	51,650 »
1	Concierge	4,705 »
	Indemnité de logement à 4 gardes.	1,275 »
	Indemnité familiale	7,080 »
	Indemnité d'uniforme	2,800 »
	Pensions-secours (19 titulaires)	25,640 »
	Divers et imprévus	1,450 »
		145,500 »
3 ^o Terrains et serres de Laeken :		
a) Personnel pour moitié à charge de l'Etat et pour moitié à charge de la Liste Civile :		
1	Contrôleur. fr.	15,000 »
2	Chefs de culture	20,550 »
1	Surveillant	9,000 »
	Salaires de 40 ouvriers fr. 215,120 »	228,000 »
	Indemnité familiale 13,680 »	
	Ensemble fr.	273,350 »
	A charge de l'Etat (moitié)	136,675 »
b) Personnel exclusivement à charge de l'Etat :		
	Salaires de 30 ouvriers. fr. 182,765 »	187,445 »
	Indemnité familiale. 4,680 »	
	c) Indemnités diverses et imprévus	3,880 »
		328,000 »
4 ^o Parc Duden à Forest :		
1	Chef de culture fr.	8,700 »
2	Gardes.	10,800 »
1	Jardinier	5,400 »
	Salaires de 4 jardiniers. fr. 19,520 »	24,800 »
	Indemnité de résidence. 3,000 »	
	Indemnité familiale 2,280 »	
	Divers et imprévus	1,000 »
		50,700 »
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	535,200 »

ART. 55. — Partie mobile des traitements et salaires.

Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number varierait entre 510 et 540 pendant toute l'année 1926, ce qui implique l'octroi de huit tranches de la partie mobile des traitements.

Ce crédit se décompose comme il suit :

1. Administration centrale	fr. 2,200,000 »
2. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces :	
a) Agents du Trésor et agents en disponibilité	136,000 »
b) Commis	165,600 »
3. Administration des contributions directes et du cadastre dans les provinces :	
a) Surveillance générale	196,000 »
b) Conservation du cadastre	2,190,000 »
c) Contributions directes	8,296 000 »
d) Agents en disponibilité	120,000 »
4. Administration des douanes et des accises :	
a) Surveillance générale	60,600 »
b) Accises, douanes et recherche maritime	23,250 000 »
c) Laboratoires	8 800 »
d) Agents en disponibilité	200,000 »
5. Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces :	
a) Personnel de l'enregistrement et du timbre	1,459,200 »
b) Personnel du domaine	180,000 »
c) Remises des receveurs. — Frais de perception	1,200,000 »
d) Agents en disponibilité	20,000 »
6. Quote-part du Ministère des Finances dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle	11,784 »
7. Quote-part du Ministère des Finances dans la partie mobile des traitements du personnel de l'Office central des imprimés	15,061 »
8. Tribunaux arbitraux mixtes	8,000 »
9. Office belge de vérification et de compensation	188,600 »
TOTAL	fr. 39,905,645 »

ART. 59.

Le crédit demandé se décompose comme il suit :

1 juge	fr. 30,000
1 juge suppléant	9,000
1 agent général	20,000
1 agent	9,000
1 agent	7,500
1 secrétaire belge à Paris :	
Traitement	fr. 18 000
Indemnité de résidence	9,000
Perte sur change	3 000
	30,000
6	
Prévisions pour augmentations	10,000
Part d'intervention de la Belgique dans le traitement des présidents	80,000
Perte sur change	6,500
	86,500
TOTAL	fr. 202,000

ART. 62.

Le crédit demandé se décompose comme il suit :

1 ^o Fournitures de bureau	fr.	10,000
2 ^o Téléphones, abonnement et taxes		500
3 ^o Frais généraux, divers		2,000
4 ^o Frais de bureau du Secrétariat, à Paris		13,500
TOTAL		fr. 26,000

Ce crédit doit supporter les dépenses de secrétariat des Tribunaux qui incombent par moitié à la Belgique, ainsi que la part d'intervention de l'État belge, soit 1/20^e, dans le loyer et l'entretien du local occupé par les Tribunaux, à Paris.

ART. 64. — *Personnel de l'Office belge de vérification et de compensation.*

A. — Bureau de Bruxelles.

a) Traitements :

1 agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes chargé de la direction de l'Office	fr.	15,000
1 agent du Gouvernement près les tribunaux arbitraux mixtes adjoint à la direction de l'Office		9,000
1 sous-directeur		17,750
1 chef comptable		16,500
2 sous-chefs de bureau	10,500	21,000
3 commis rédacteurs de 1 ^{re} classe	9,500	28,500
1 id.		8,500
3 id. 2 ^e classe	7,500	22,500
9 id.	6,500	58,500
6 id.	6,000	36,000
2 id.	5,750	11,500
5 id.	5,500	27,500
1 id.		5,600
2 id.	5,250	10,500
9 id.	5,200	46,800
3 id.	5,000	15,000
5 id.	4,800	24,000
1 commis aux écritures		7,900
1 id.		7,300
2 id.	5,800	11,600
1 id.		5,600
1 id.		5,400
1 id.		5,000
1 id.		4,800
2 id.	4,400	8,800

A REPORTER. . . fr. 430,550

65		REPORT . . . fr.	430,550
1	sténo-dactylo		6,500
2	dactylographes	6,100	12,200
3	id.	5,600	16,800
2	id.	5,200	10,400
1	id		5,000
1	id.		4,800
1	employée aide-comptable		6,400
1	employée comptomètre		6,000
1	id		4,400
1	huissier-concierge		6,000
1	huissier		6,000
3	garçons de bureau	4,400	13,200
1	id		3,650
4	nettoyeuses à la journée	2,150	8,600
88	agents		540,500
	b) Indemnité de résidence		28,875
	c) Indemnité familiale.		10,080
	d) Imprévus		3,545
TOTAL. . . . fr.			583,000

B. — Bureau belge à Berlin.**a) Traitements :**

1	délégué.	fr.	19,500
1	délégué-adjoint		10,500
1	commis dactylo		5,200
1	commis		5,000
			40,200
4			
	b) Indemnité spéciale de séjour.		153,300
	c) Imprévus.		6,500
			200,000
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.			783,000